



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 29

Votants : 39

Pouvoirs : 10

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

M. BOUKHACHBA Karim

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Pouvoir à Mme ALKAYA Döndü

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

1 Motion - Vœu adressé au Premier ministre, au ministre de la Santé, au Directeur de l'agence Régionale de Santé et au Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

■ Rapport de présentation :

Omar YAQOUB, Maire

La situation sanitaire sur le bassin creillois est critique.

La fermeture de la maternité de Creil a profondément déstabilisé le territoire. De plus, les fermetures de lit et de services, qu'elles soient temporaires ou définitives portent atteinte au service public de la santé au sein de notre bassin de vie. La fermeture du service d'urgence de Senlis met aussi en porte-à-faux les services du site de Creil et mettent en danger les agents hospitaliers qui y travaillent.

Les temps d'attente aux urgences de Creil portent préjudice à l'ensemble du territoire et des personnes en attente de soin. Cette problématique vient de la fermeture des urgences de Senlis qui porte préjudice.

Cependant, ce ne sont pas uniquement les patients qui subissent le mal-être de l'hôpital, les soignants aussi subissent de plein fouet la situation désastreuse du GHPSO. La dette fournisseur est, à ce jour, de près de 100 millions d'euros, cette situation critique ne permet pas aux agents hospitaliers de se projeter sereinement dans l'avenir et ne donne pas des garanties suffisantes aux personnes habitant sur le territoire.

La mobilisation des personnels hospitaliers et de leurs organisations, ainsi que des organisations de patients est importante pour la préservation de l'hôpital.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;
Considérant que le droit à la protection de la santé est un droit de valeur constitutionnelle qui doit être garanti à tous par la Nation, comme le dispose le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ;
Considérant de surcroit les sacrifices faits par la communauté hospitalière depuis plusieurs dizaines d'années, victime de politiques de réduction de leurs moyens et de la crise sanitaire ;
Considérant que l'affaiblissement des services publics porte préjudice aux populations les plus précaires ;
Considérant que la fermeture de la maternité de Creil a affaibli la qualité de soin sur le territoire, mettant en danger des personnes dans les moments les plus importants de leur vie ;
Considérant, de plus, que le bassin creillois est une des zones où la démographie de l'Oise et des Hauts-de-France est la plus dynamique, dans une région qui perd des habitants ;
Considérant que la création du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise n'a manifestement pas permis de garantir un service public de proximité de la santé ;
Considérant que le Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise est, avec une dette fournisseur de près de 100 millions d'euros, dans une situation financière alarmante du fait d'un désengagement de l'Etat ;
Considérant que la fermeture estivale du service pneumologie a provoqué de graves dysfonctionnements dans l'accès aux soins pour les habitants de Creil ;
Considérant que le service de pneumologie est toujours menacé malgré le travail acharné des agents ;
Considérant que la fermeture des urgences de Senlis met en danger l'ensemble du système de santé de l'Oise ;
Considérant que cette fermeture, il y a plus de cinq ans continue de déstabiliser le territoire et l'accès au soin dans le sud de l'Oise ;
Considérant que la mobilisation des personnels de santé montre toute l'importance du service public du soin et l'attachement des personnels hospitaliers au service public ;
Considérant que les personnels soignants ne peuvent pas être une variable d'ajustement des politiques publiques, qu'ils en sont des acteurs pleins et entiers qui font fonctionner le service public malgré des conditions de travail déplorables ;
Entendu le rapport de présentation ;

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adopter le présent vœu relatif à la défense et au renforcement de l'offre publique de soins sur le territoire du Sud de l'Oise.

Article 2 : de réaffirmer son soutien aux personnels hospitaliers et à leurs organisations représentatives dans leurs démarches visant à garantir la continuité, la qualité et la proximité du service public hospitalier.

Article 3 : de continuer de soutenir par tous les voies et moyens à leur disposition la mobilisation des personnels soignants et leurs organisations syndicales ;

Article 4 : de demander au Gouvernement, à l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et au Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise de mettre fin à toute fermeture de lits, de services ou réduction de capacités d'accueil de patients sur le territoire.

Article 5 : demander des moyens urgents pour les personnels soignants et pour l'hôpital de Creil ;

Article 6 : de demander la réouverture du service des urgences de Senlis et l'étude des conditions permettant la réouverture d'une maternité à Creil afin d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants du territoire.

Article 7 : de demander l'arrêt de toute fermeture de lit, de toute fermeture de services ou de réduction de capacité d'accueil de patients ;

Article 8 : de demander la réouverture du service des urgences à Senlis ;

Article 9 : de demander à l'État d'apporter les moyens financiers nécessaires au rétablissement durable de la situation du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise et à la préservation de l'offre hospitalière publique.

Article 10 : de solliciter l'ouverture d'échanges associant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés sur l'avenir de l'hôpital de Creil et son organisation au sein du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise.

Article 11 : de demander au Maire d'entamer des discussions, en collaboration avec les autres acteurs institutionnels du territoire, avec le Directeur de l'Agence Régionale de santé et le Directeur du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise en vue de la sortie de l'hôpital de Creil du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise ;

Article 12 : d'appeler l'État recouvre en urgence la dette de l'hôpital pour protéger l'accès au soin, ses patients et ses personnels hospitaliers.

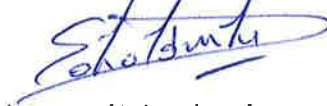
Article 13 : de transmettre le présent vœu au Premier ministre, au ministre chargé de la Santé, au Directeur

CREIL, le **19 OCT. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI


La secrétaire de séance